

## FICHE DE POSTE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

<b>INTITULE DE POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR D'ULIS dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés</b>
<b>DISCIPLINE(S)</b>	Toutes disciplines Les enseignants titulaires d'une certification CAPPEI et équivalence CAPA SH

### Cadre général

L'**ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif d'accompagnement d'adolescents inscrits dans une division de l'établissement. Ils bénéficient, sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un suivi par le coordonnateur de l'ULIS.

C'est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, fondé sur l'alternance modulée de temps de scolarisation dans la division du cursus de l'élève, de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

### Descriptif / Missions spécifiques

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique
- Planifier les rencontres avec les familles.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.
- Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH.
- En lycée général et professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de périodes de formation en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

### **Compétences requises**

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
- Bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée (pour les ULIS lycée), une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études (pour les ULIS de collège).
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe,
- Capacité à différencier,
- Adaptabilité à des situations variées,
- Disponibilité.

### **Modalités spécifiques**

- Enseigner aux élèves handicapés bénéficiant d'un dispositif de scolarisation, en situation de regroupement dans un lieu spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant au niveau de scolarité mentionné dans le PPS, au plus près de leur classe d'âge.
- Rédiger un rapport d'activité annuel sous l'autorité du chef d'établissement. Ce rapport est remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut. Il est un élément constitutif de l'évaluation de la pratique d'enseignement.

### **Qualifications requises**

Les enseignants titulaires d'une certification CAPPEI ou équivalent CAPA SH.